

# Chiens de protection des troupeaux dans les régions de pâturages



## Guide avec liste de contrôle

Ce guide est un outil destiné aux responsables d'exploitation qui travaillent avec des chiens de protection des troupeaux (CPT). Il sert à évaluer les risques d'incident entre les randonneurs ou les vététistes et les CPT. Le but étant de minimiser ces risques avec des mesures appropriées et de permettre une utilisation plus sûre des réseaux de randonnées pédestres et de mountain bike.

Lors de l'évaluation des risques, il faut toujours partir du principe que les randonneurs et les vététistes n'ont que très peu, voire pas du tout de connaissances sur les CPT.

L'évaluation doit être faite avant l'inalpe, et reconduite chaque année. Les nouvelles situations et les incidents doivent être immédiatement analysés et les mesures retenues appliquées aussi rapidement que possible.



Systeme de pâture

Autres pâturages  Pâturages tournants  Surveillance par un berger

*Le panneau officiel informe le public de la présence de chiens de protection des troupeaux et sur le comportement correct à adopter.*



## Recommandations, se référer aussi aux légendes des images

L'application de ces recommandations aide les responsables d'exploitation à satisfaire à leur devoir de diligence

- Le responsable de la protection des troupeaux est impliqué à temps
- Les risques doivent être identifiés dans toute la région
- Ils sont à minimiser grâce à des mesures appropriées
- Réévaluez les risques d'accident par morsure lors d'un changement de chien
- Il faut éviter de travailler avec une chienne en chaleur
- Il faut utiliser le système de prévention *agriTOP* de l'Union Suisse des Paysans
- Une attention particulière doit être portée sur les sentiers pédestres officiels et les autres sentiers importants
- Pour les mesures qui touchent aux sentiers pédestres, les personnes compétentes doivent être impliquées
- Le déplacement provisoire d'un sentier et de sa signalisation correspondante, par ex. en le déviant vers un chemin existant ou en le faisant longer le pâturage, est à examiner et si possible à réaliser
- La meilleure solution est le déplacement définitif du sentier vers un sentier existant et/ou vers un nouveau sentier
- Les sentiers traversant ou longeant le pâturage sont-ils économiquement et raisonnablement clôturable?
- Les clôtures sont installées et entretenues de façon correcte et sont fonctionnelles afin qu'elles ne représentent pas de risque de blessure pour les personnes et la faune sauvage
- Les aptitudes des CPT doivent être évaluées et jugées dans le lieu d'utilisation prévu
- Lorsque plusieurs chiens sont réunis dans un troupeau, il est nécessaire que tous les détenteurs de chiens soient présents
- Considérez les connaissances, dans le domaine des CPT, du berger et des autres personnes qui les prendront en charge
- Soutenez et accompagnez les bergers et les autres personnes qui prendront en charge les CPT dans leurs relations avec ces chiens
- Recommandez à votre berger de suivre la formation pour berger
- Lors d'un changement de pâturage dans des zones à risque, les CPT doivent être tenus en laisse avec, si nécessaire, l'aide de personnes supplémentaires
- Il faut entretenir des contacts intensifs avec les CPT
- En tant que détenteur de CPT, montrez-vous aimable envers les randonneurs et les vétérinaires et informez-les.
- Le CPT doit être habitué auparavant au système d'alimentation qui sera utilisé sur l'alpage

## Signalisation et déviation de sentiers pédestres

La présence de CPT doit être signalée au moyen de panneaux d'indication officiels de couleur verte. Ces panneaux doivent être installés dans des endroits appropriés et être bien visibles. L'emplacement de ces panneaux doit être choisi de façon à montrer clairement sur quel sentier un randonneur risque de rencontrer un CPT. Les panneaux doivent être recouverts ou enlevés directement après la désalpe.

La planification d'une déviation provisoire ou définitive d'un sentier doit avoir lieu en collaboration avec le responsable des sentiers pédestres et la commune. Lorsqu'un sentier est dévié, il faut utiliser la signalisation officielle. Il faut réorienter les randonneurs et les vétérinaires dans telle ou telle direction en tournant, en installant ou en désinstallant les panneaux situés au début et à la fin des tronçons concernés. La création de ses propres panneaux n'est pas autorisée.



*N'utilisez que des CPT appropriés et enregistrés.*

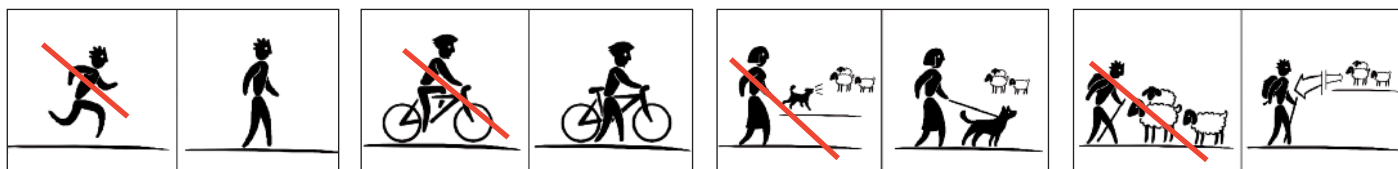


*L'utilisation de CPT demande de la part de la personne qui les prend en charge des connaissances particulières et de l'expérience.*



*Contrôler régulièrement l'état sanitaire du chien (santé, pelage, ergots,...) et maintenez des contacts physiques avec le chien.*

*Les règles de comportement les plus importantes peuvent être transmises à l'aide du dépliant «Les chiens de protection gardent leur troupeau».*



## Liste de contrôle pour responsables d'exploitation

**Si vous répondez par NON à l'une des questions ci-dessous, il faut prendre les mesures appropriées. Consignez-les sur la page suivante.**

1	Avez-vous parlé de l'utilisation de CPT avec le responsable de la protection des troupeaux?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	Tous les chiens sont-ils officiellement enregistrés comme CPT?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	Les expériences des années passées sont-elles prises en considération?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	Les éventuels incidents entre des tiers et des CPT ont-ils été répertoriés et si nécessaire annoncés?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	Existe-t-il un plan de pâture?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6	L'estimation des risques a-t-elle été faite sur tous les quartiers de l'alpage?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7	Tous les sentiers qui traversent la région de pâturages sont-ils connus et l'évaluation des risques est-elle prise en considération?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
8	Les contacts entre les CPT et des tierces personnes peuvent-ils être diminués par la gestion de l'herbage, par ex. en tenant compte de la fréquence périodique quotidienne des randonneurs?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
9	L'emplacement des clôtures est-il adapté aux animaux qui pâturent et aux conditions locales?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
10	Le système de clôture électrique est-il signalé de manière visible au moyen d'un panneau indicatif (clôture électrique) aux lieux de passage qui permettent de traverser le pâturage?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11	La place de nourrissage pour CPT est-elle installée assez à l'écart des sentiers pédestres?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12	Le détenteur des chiens est-il approprié et formé, par ex. le berger ou d'autres personnes assumant la garde des animaux?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13	Les contrôles du troupeau et des CPT sont-ils organisés, réalisés de manière régulière et documentés?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
14	Les panneaux d'indication CPT sont-ils bien visibles et aux emplacements adéquats?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15	Les communes et l'office du tourisme régional sont-ils informés de la présence de CPT?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
16	Le garde-faune responsable est-il informé?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
17	Les dommages éventuels causés par les CPT sont-ils inclus dans votre assurance responsabilité civile?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Les incidents sont à analyser et à annoncer immédiatement à l'organisation chargée des CPT (021 619 44 31, [info@protectiondestroupeaux.ch](mailto:info@protectiondestroupeaux.ch))**



*Ne pas utiliser de jeunes chiens inexpérimentés près des sentiers pédestres et des parcours de VTT.*



*Dans des endroits et à des moments critiques, particulièrement à proximité des sentiers et des routes, les CPT doivent être tenus en laisse lors d'un changement de pâture.*



*Les passages qui permettent de traverser les pâturages doivent être conviviaux, sûrs et bien entretenus.*



*L'utilisation de clôtures mobiles peut réduire les risques.*



**Si vous avez répondu NON à certaines questions, établissez ici les mesures nécessaires.**

Nr.	Mesures à accomplir	Délai	Personne responsable	Accomplies le (date)

Rempli le ..... par ..... Signature .....

Dénomination	Nom	Téléphone
Propriétaire des chiens de protection des troupeaux	_____	_____
Responsable d'exploitation	_____	_____
Détenteur des chiens de protection des troupeaux	_____	_____
Responsable régional de la protection des troupeaux	_____	_____
Responsable des sentiers pédestres	_____	_____
Garde-faune	_____	_____

**Les organisations suivantes sont à votre disposition pour de plus amples informations:**

Herdenschutz  
 Protection des troupeaux  
 Protezione delle greggi  
[www.herdenschutzschweiz.ch](http://www.herdenschutzschweiz.ch)

Schweizerische Eidgenossenschaft  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
**Bundesamt für Umwelt BAFU**

[www.schweizmobil.ch](http://www.schweizmobil.ch)

Schweizer Wanderwege  
 Suisse Rando  
 Sentieri Svizzeri  
 Sendas Svizras  
[www.wandern.ch](http://www.wandern.ch)

**BUL • SPAA • SPIA**  
[www.bul.ch](http://www.bul.ch)  
 Prävention Landwirtschaft  
 Prévention agricole

**S Z Z V**  
**F S E C**  
**F S A C**  
[www.caprovis.ch](http://www.caprovis.ch)

Schweizerischer Schafzuchtverband  
 Fédération suisse d'élevage ovin  
 Federazione svizzera d'allevamento ovino

Une brochure contenant les recommandations destinées aux randonneurs et aux vététistes sur le comportement à adopter, ainsi que ce guide peuvent être commandés gratuitement auprès de la coordination nationale de la protection des troupeaux (AGRIDEA).